



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES INTERNE

Section : Langues vivantes

Option : Portugais

Session 2020

Rapport de jury présenté par :

Anne-Dominique Valières
Présidente du Jury



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Table des matières

Observations générales.....	3
Bilan général.....	4
Définition des épreuves.....	5
Note de commentaire.....	7
Épreuve écrite d'admissibilité /admission.....	9



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Pour cette session 2020 du CAPES interne, le nombre d'inscriptions s'est avéré beaucoup moins élevé que l'année précédente (45 candidats inscrits contre 59 l'an passé). Sept postes étaient, néanmoins, offerts au concours, nombre identique à celui de la session 2019.

Le jury a déploré que seuls 17 candidats (37,7% des inscrits) aient fourni un dossier RAEP.

La crise sanitaire exceptionnelle qu'a traversé notre pays ayant nécessité d'annuler les épreuves orales de ce concours, le jury a porté une attention toute particulière, lors de l'analyse des dossiers et de la délibération finale, aux différents points nécessaires à l'exposé d'une expérience et à la cohérence de la mise en œuvre d'une séquence pédagogique (points listés dans la « Note de commentaire relative à l'épreuve d'admissibilité » p.7).

À la lueur de ces analyses, le jury a pu constater que de nombreux candidats n'ont pas toujours eu une perception très claire des exigences attendues à un tel concours (choix d'une situation d'apprentissage significative, pertinence des choix didactiques et pédagogiques effectués). Néanmoins, les candidats admis, se sont préparés avec sérieux, ont fait preuve de solides connaissances et d'une réelle analyse réflexive de leur pratique d'enseignement. Le jury tient, donc, à les féliciter chaleureusement et leur souhaite des débuts enthousiasmants dans le métier d'enseignant. Il leur rappelle, néanmoins, les conditions particulières liées à leur titularisation au cours d'un entretien professionnel devant une commission (Arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation des lauréats des concours de recrutement 2020).

Les encouragements du jury vont à ceux qui ont échoué, alors qu'ils étaient en mesure de réussir à ce concours exigeant. Il leur revient de porter un regard lucide sur leurs points faibles et de persévérer dans leurs efforts pour y remédier. La lecture attentive de ce rapport et de ceux des années précédentes pour les épreuves orales, devrait pouvoir les y aider.

Mes remerciements très sincères vont aux membres du jury, qui, en cette session difficile et exceptionnelle, ont encore une fois prouvé leur compétence, leur adaptabilité, leur efficacité et disponibilité face à ces conditions si particulières.

Anne-Dominique Valières
Présidente du Jury



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN GÉNÉRAL

Nombre de postes : 7

Bilan de l'admissibilité / admission

Nombre de candidats inscrits : 45

Nombre de candidats non éliminés : 17 (37,78 % des inscrits)

Nombre de candidats admissibles : 13 (76,47% des non éliminés)

Moyenne des candidats non éliminés : 10,45 /20

Moyenne des candidats admissibles : 11,99 /20

Barre d'admissibilité : 8,33/20

Barre de l'admission : 11/20

Trois candidats (moyenne comprise entre 9 et 10,2/20) ont été inscrits sur liste complémentaire.

Notation des dossiers RAEP présentés par les candidats	
14,3	1 candidat
14	1 candidat
13,5	1 candidat
12,8	1 candidat
12	1 candidat
11,8	1 candidat
11	1 candidat
10,2	1 candidat
9,8	1 candidat
9	1 candidat
8,67	1 candidat
8,5	1 candidat
8,33	1 candidat
7,83	1 candidat
6,67	1 candidat
4,33	1 candidat
3	1 candidat



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Descriptif des épreuves du Capes interne et du concours d'accès à l'échelle de rémunération (CAER) section langues vivantes étrangères.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Épreuve d'admissibilité : Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

- Coefficient 1

Le **dossier est adressé par le candidat** au ministre chargé de l'éducation dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de RAEP qu'il **note de 0 à 20**. Le dossier est soumis à une **double correction**. Il n'est pas rendu anonyme.

Le dossier de RAEP comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue le cas échéant à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions, ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages, ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21x29,7 et être ainsi présentée :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, **sur support papier, un à deux exemples de documents ou travaux**, réalisés dans le cadre de l'activité décrite, et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

documents d'un volume supérieur.

L'**authenticité des éléments** dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être **attestée par le chef d'établissement** auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les **critères d'appréciation du jury** porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP qui reste à cet effet à la disposition du jury.

Épreuve d'admission

Épreuve professionnelle en deux parties.

- Coefficient 2

Chacune des parties entre pour moitié dans la notation.

Première partie : exploitation pédagogique de documents en langue étrangère (notamment audio, textuels, vidéo) soumis au candidat par le jury.

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'exposé : 30 minutes maximum
- Durée de l'entretien : 25 minutes maximum.

Cette partie de l'épreuve comporte **un exposé suivi d'un entretien**. Le jury précise au candidat le niveau d'enseignement (collège ou lycée général et technologique) auquel le sujet doit être abordé. Cette partie se déroule en français, à l'exception des exercices de toute nature qui sont présentés en langue étrangère.

Deuxième partie : compréhension et expression en langue étrangère.

- Durée : 30 minutes maximum

Cette partie de l'épreuve prend appui sur un document audio, textuel ou vidéo en langue étrangère ou sur un document iconographique dont le candidat prend connaissance en présence du jury. Elle consiste en **un compte rendu suivi d'un entretien**, les deux se déroulant **en langue étrangère**.

Dix minutes maximum imputables sur la durée totale des entretiens pourront être réservées à un échange **sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle** établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury. Cet échange se déroule en langue étrangère. »

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98528/les-epreuves-du-cap-es-interne-et-du-caer-cap-es-section-langues-vivantes-etrangeres.html>



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Note de commentaire relative à l'épreuve d'admissibilité prenant appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, écrit en français (cf. référentiel de compétences du professeur - compétence 2) comporte deux parties :

➤ **Première partie (2 pages dactylographiées maximum) :**

Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement du portugais, en formation initiale (collège, lycée, université) ou en formation continue des adultes.

➤ **Seconde partie (6 pages dactylographiées maximum) :**

Le candidat choisit une situation d'apprentissage qu'il a mise en œuvre pendant son cursus professionnel et qui lui paraît significative au regard des objectifs de l'enseignement du portugais, pour le niveau dans lequel il intervient (ou est intervenu) et le public d'élèves qui lui a été confié. Le candidat devra présenter et analyser dans son dossier l'un (ou plusieurs) des éléments suivants :

- une courte séquence de deux ou trois séances conçue en vue de l'acquisition de savoirs linguistiques et culturels et de compétences de communication ;
- la conception d'évaluations écrites et/ou orales ;
- le travail personnel demandé aux élèves dans et en dehors des séances d'enseignement ;
- l'intégration et l'incidence des technologies de l'information et de la communication dans la conception et la mise en œuvre d'un projet pédagogique.

Le candidat

- exposera clairement ses objectifs et ses choix en situant brièvement le projet dans le cadre d'une progression et en se référant aux programmes en vigueur ;
- procèdera à une analyse des besoins des élèves et décrira les stratégies retenues : choix du ou des supports (textuels, audio-vidéo, iconographiques) et description de chacune des étapes du projet et de l'enchaînement des activités ;
- mettra un accent particulier sur les activités de pratique langagière et d'apprentissage de savoirs nouveaux ;
- fera le bilan de son action en prenant appui sur les indicateurs de son choix ;
- pointera les réussites et les faiblesses de la mise en œuvre et suggérera des pistes d'amélioration.

Le jury évaluera chacun des dossiers à partir des critères suivants :

- la maîtrise de la langue française (qualité de l'expression, maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe) ;
- la cohérence globale du dossier ;
- la structuration du propos ;
- la pertinence du choix de l'activité décrite.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

-
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite
 - la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
 - la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée.
- « Un ou deux exemples de documents ou travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite » : le candidat joindra à son dossier des documents qui illustreront et expliciteront sa présentation d'une situation d'apprentissage. Il veillera à présenter des documents significatifs, précis et concis (de 1 à 8 pages maximum). Les règles de mise en page du dossier s'appliqueront à ces documents additionnels.

Le jury sera attentif à l'authenticité et à la cohérence de l'argumentation. Si la maîtrise des concepts didactiques - et donc de la terminologie qui l'accompagne - auxquels les programmes font référence paraît indispensable, le jury, en revanche, ne préconise aucune école ni terminologie particulières. La langue utilisée dans le dossier sera claire et accessible.

Si le dossier du candidat est retenu pour les épreuves d'admission, il pourra servir de support à une partie de l'entretien prévu dans la deuxième partie de l'épreuve orale ; les échanges entre le jury et le candidat se feront en portugais.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

I- L'épreuve écrite d'admissibilité : Dossier RAEP

Rapport rédigé par Madalena Ferreira-Chartier

En tout premier lieu, le jury rappelle aux candidats que les consignes de présentation du dossier RAEP données dans l'arrêté fixant les modalités de l'épreuve ne sont ni fantaisistes ni superflues et qu'il est indispensable de les respecter : nombre de pages maximum et consignes de présentation. « *Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21x29, et être ainsi présentée : dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ; sans retrait en début de paragraphe* ».

Les écarts par rapport aux préconisations de présentation attendues, tout particulièrement les marges réduites, rendent ardue la lecture du dossier par le jury.

Ainsi, certains dossiers dont la présentation était confuse, la mise en page et les alignements peu soignés ont été sanctionnés. Le jury rappelle également que les photocopies du dossier d'inscription ainsi que les différentes pages concernant les pièces justificatives à fournir lors de l'inscription au concours n'ont pas à figurer dans le dossier RAEP, que la présentation de ce dossier est exigée en français et qu'il n'est donc nul besoin d'en traduire son intégralité en portugais.

À l'issue de cette session, le jury attire l'attention des candidats sur l'intérêt de présenter un dossier personnel qui soit le fruit de leur propre expérience et surtout de leur réflexion sur leur parcours et leurs pratiques. Il est en effet difficile d'argumenter et de présenter un dossier dans lequel figurent des situations qui ne reflètent pas la réalité du travail effectué par le candidat.

Même si cette session 2020 n'a pas permis de mettre en place les oraux d'admission, il est nécessaire de rappeler que le dossier RAEP constitue effectivement la première étape du concours mais qu'il fait également l'objet d'un entretien avec le jury lors de ces épreuves orales. L'arrêté du 27 avril 2011 indique que « *Dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.* » Le jury est amené à poser des questions sur des points précis de ce dossier. Par conséquent, un candidat ayant transposé une situation d'apprentissage réellement vécue et non théorique sera plus à même de dresser un bilan réflexif sur les activités menées et de justifier ses choix pédagogiques lors de cet échange avec le jury.

De plus, nous rappelons que le candidat se présente à un concours de recrutement français et que le plus grand soin est attendu quant à la qualité du français, ainsi qu'au respect des règles de grammaire et de ponctuation.

Les dossiers mal rédigés ont aussi été écartés car la qualité de la rédaction (syntaxe, lexique, orthographe) est essentielle : « *Dans son usage de la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral, le professeur doit être exemplaire quelle que soit sa discipline* » in « *Les dix compétences professionnelles* », B.O. n°29 du 22 juillet 2010. Une relecture minutieuse du dossier est donc indispensable.

Cette session a laissé apparaître dans plusieurs dossiers un décalage entre la qualité de la rédaction de la première partie (parcours professionnel) et celle de la deuxième partie



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

(présentation de la séquence) rédigée dans un style plus pauvre et présentant des maladresses de langue, ce qui discrédite le candidat et soulève des doutes quant à l'auteur de chacune des deux parties.

Première partie : 2 pages maximum

Il s'agit, pour le candidat, de présenter son expérience d'enseignement et de dégager les compétences qu'il a pu acquérir au cours de son parcours avec des repères chronologiques sans présenter un curriculum vitae. On attend de lui qu'il expose l'évolution de sa pratique avec clarté et précision dans un esprit de synthèse. Les descriptifs de parcours confus sont à proscrire. Il convient en effet de faire ressortir l'intérêt et les acquis d'un parcours professionnel, qui n'a, bien évidemment, pas l'obligation d'être absolument linéaire et exhaustif. Il est donc nécessaire que le candidat ne retienne que les compétences développées, pendant son parcours, représentatives et pertinentes au regard du concours présenté. Le jury a pu apprécier cette année la capacité de plusieurs candidats à exposer avec clarté les étapes des responsabilités professionnelles qui lui ont été confiées en mettant en lumière leurs acquis. Nous rappelons que la réflexion pédagogique n'est pas attendue dans cette partie : elle trouvera sa place dans la partie 2 du dossier.

Deuxième partie : 6 pages maximum

Présentation du dossier pédagogique :

La présentation du dossier pédagogique est un élément important. Une présentation claire, des pages numérotées et des parties identifiées sont autant d'éléments qui en facilitent la lecture. Le jury est en droit d'attendre d'un enseignant une présentation soignée révélatrice d'un souhait légitime de clarté dans l'exposé des idées. Cette exigence envers lui-même est un prérequis indispensable à tout candidat au poste d'enseignant. Comment imaginer, en effet, un candidat qui pourrait ensuite exiger de ses élèves un investissement et des travaux de qualité s'il est lui-même dans l'incapacité de les fournir ? Le jury a pris plaisir à lire des dossiers dont la mise en page était structurée et claire et dont la démarche apparaissait clairement par le biais de titres et de paragraphes rendant la lecture plus aisée. La présentation aérée mettait en exergue la capacité du candidat à distinguer l'essentiel de l'accessoire et l'expression française était élaborée et riche. En revanche, cette année encore, le jury déplore chez certains candidats la pauvreté de la syntaxe et les nombreuses fautes dans les deux langues : fautes de syntaxe (« *Bien que ces missions m'ont été confiées...* » ; « *Ce fût* »), d'orthographe : « *Tudo mundo* », d'accord : « *uma cartão postal* » ; « *tamalho* » (pour « *tamanho* »), d'accent : « *Hà* » ; « *Éla* ». Des propos peu structurés, une formulation manquant de clarté, des phrases mal tournées ou non ponctuées abondaient dans quelques dossiers, certes moins nombreux que lors des sessions précédentes. Est-il nécessaire de rappeler que tout enseignant doit conduire ses élèves à une meilleure maîtrise de la langue française comme de la langue portugaise ? C'est pourquoi la qualité de l'expression dans les deux langues doit être un modèle. Cette année, si le jury a observé avec satisfaction dans plusieurs dossiers une description plus détaillée suivie d'une analyse plus approfondie de la séquence présentée, il n'en reste pas moins que certains



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

autres manquaient encore de consistance trahissant un travail superficiel et une absence de préparation. Il convient donc de rappeler quelques conseils. Pour un grand nombre de candidats la description des projets et activités pédagogiques s'est avérée trop succincte. Prérequis, démarches, mises en œuvre, objectifs, tâches, et évaluations doivent être explicités clairement. Le jury attend dans l'analyse de la situation exposée une justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques tout comme une réelle prise de recul, ce qui a fait défaut dans les travaux de certains candidats. Les objectifs doivent apparaître comme vraisemblables. Ils ne doivent être ni trop nombreux ni trop ambitieux et doivent rester cohérents au regard du niveau concerné et/ou des tâches assignées. Il est important également de proposer plus d'une activité langagière par séance. Les consignes données aux élèves ainsi que les objectifs visés doivent, donc, être clairement exposés. Pour finir, le jury précise qu'il est inutile de citer dans la description de la séquence les rituels de la classe tels que «Je dis bonjour», «Les élèves se lèvent» ou encore «La sonnerie marque la fin du cours».

Annexes :

Le texte précise : « À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un à deux exemples de documents ou travaux réalisés dans le cadre de l'activité décrite, et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur. » Si ces annexes ne revêtent pas un caractère obligatoire, elles permettent bien souvent de mettre en évidence les étapes de la mise en œuvre de la séance et les ajustements auxquels l'enseignant doit procéder pour conduire tout ou partie de la classe vers les objectifs visés. Contrairement aux sessions précédentes où il ressortait une tendance à dépasser le nombre toléré de documents annexes, le jury a déploré cette année la pauvreté des documents choisis en annexe, voire leur absence dans des descriptifs de situation d'apprentissage où ils auraient été un complément enrichissant et convaincant. Ainsi, il est fait mention dans de nombreux dossiers à des « fiches-outils » ou à des grilles d'évaluation aussi bien de l'oral que de l'écrit ; aussi, il eût été judicieux d'en fournir une accompagnée d'une copie d'élève afin d'apporter un éclairage sur les objectifs de l'enseignant et les acquis de l'apprenant tout comme la remédiation à mettre en œuvre éventuellement.

Par ailleurs, il n'est pas pertinent de présenter en annexe l'intégralité du projet pédagogique sous forme de tableau synoptique et cela sans fournir aucun document support.

La réflexion sur le choix des documents figurant en annexe est donc primordiale. Ce sont bien des documents de type pédagogique qui sont attendus : document visuel ou textuel, copie d'élève corrigée, exercices proposés, évaluation, correction d'évaluation, etc. Les fiches de grammaire sont à proscrire. Des documents supports de cours sont donc indispensables. Ils doivent être parfaitement lisibles, pertinents et apporter un réel éclairage sur l'activité décrite. Ils permettent au jury de mieux apprécier la démarche pédagogique. Cependant, il faut savoir limiter leur nombre et choisir les plus significatifs. Il est rappelé ici qu'il convient de numéroter ces documents et d'en indiquer les références et la source, indications évidentes qui ont toutefois fait défaut dans certains dossiers.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Présentation d'une séquence :

Le jury attend du candidat qu'il expose un descriptif détaillé d'une séquence accompagné d'une réflexion argumentée sur ses choix didactiques et pédagogiques. Il est inutile de s'attarder sur les programmes, les textes officiels ou les nouvelles modalités du baccalauréat. Le jury a, en effet, noté dans un certain nombre de dossiers un manque de cohérence entre les activités proposées et le projet pédagogique et tient ainsi à rappeler que cet aspect constitue un élément central dans l'évaluation des candidats. Le jury est ouvert à toute forme d'approche qui permet de mettre en pratique les programmes de collège et de lycée à partir du moment où ce qui est proposé est cohérent, pertinent et présenté de manière précise et concise. On attend que les candidats expliquent leurs choix. C'est pourquoi il est maladroit et peu judicieux de simplement paraphraser un manuel scolaire dont on suit la progression page après page. Il faut dans ce cas montrer que l'on est en mesure de s'approprier ce manuel et de justifier les choix de sa propre démarche. Souvent, les pistes ou projets ne sont pas suffisants et ne permettent pas au jury d'évaluer les compétences des candidats. Il est attendu du candidat qu'il fasse part de sa réflexion avant et après le cours.

Le pilotage d'une séquence en fonction d'un projet requiert une réelle réflexion sur le choix des supports qui vont être utilisés. Leur choix doit, donc, révéler un véritable esprit critique de la part du candidat qui doit expliquer en quoi ce qu'il retient peut se révéler utile et adapté à telle ou telle classe. Les supports doivent être exploitables en cours et permettre d'atteindre les objectifs fixés. Ce sont ces choix réfléchis qui témoignent des compétences professionnelles du candidat. Apprendre le portugais c'est apprendre une langue mais c'est aussi découvrir la réalité culturelle des pays de l'ère lusophone. On s'attachera à proposer aux élèves des documents de qualité, c'est-à-dire des documents authentiques, des extraits d'œuvres littéraires, des poèmes, des tableaux. Il est particulièrement recommandé aux enseignants exerçant en collège de ne pas négliger l'apport que représente l'étude de textes littéraires bien choisis.

Bon nombre de dossiers ont présenté une description très superficielle et peu précise de l'exploitation des documents ou du déroulement des activités. Ainsi, quand un candidat évoque « les aspects grammaticaux et phonologiques nécessaires à la mise en place de la tâche finale », le jury attend de lui qu'il les explicite en donnant des exemples. Par ailleurs, il s'avère que les questions présentées dans le déroulement de l'activité sont, elles aussi, peu précises, trop vastes ou mal formulées. Exemple : « *O que é o documento ?* » ou encore : « *Quando estudamos uma obra, qual é o vocabulário utilizado ?* ». Cette année encore, plusieurs candidats ont fait allusion à l'utilisation d'une « boîte à outils pour décrire » sans apporter plus de détails sur le contenu et le principe de cette pratique. Les consignes données aux élèves doivent être claires et cohérentes afin de les conduire rapidement vers les objectifs fixés tout en pointant avec précision ce que l'on attend d'eux.

Si la plupart des candidats ont veillé à annoncer clairement la tâche finale, de nombreuses incohérences et maladroresses ont été relevées, telles que des présentations orales individuelles d'élèves qui n'étaient autres que des écrits oralisés ou encore la création par les élèves d'une vidéo à partir d'un document qui était déjà une courte vidéo.

Si le jury a pu lire avec satisfaction des dossiers aboutis proposant des documents riches et une problématique originale, signe que l'enseignant a fait preuve d'ambition pour ses élèves, il a déploré que d'autres se soient contentés de descriptifs peu étoffés autour de documents



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

pauvres qui n'ont pas permis une élaboration poussée de la séquence, se contentant d'une réactivation des acquis.

Il est regrettable, par exemple, de ne travailler en classe de 3^{ème} que des activités autour du lexique sur la famille ou encore sur le physique et les vêtements, comme cela a été constaté. Comme l'an passé, certaines thématiques étaient en inadéquation avec les âges et les centres d'intérêt du public visé.

Un réel déséquilibre est apparu également entre les contenus d'un même dossier proposant des supports textuels aux contenus historique et civilisationnel poussés prenant des allures de « cours magistral » associés à un projet pédagogique peu ambitieux et très en décalage sur : « apprendre à se présenter ». Le jury recommande aux candidats du supérieur qui n'ont jamais exercé dans le second degré de veiller à proposer des séquences transférables au collège ou au lycée et d'adapter leur projet à ce public en ne perdant pas de vue les attendus de ces classes. Ce conseil s'applique également aux candidats qui dans leur parcours professionnel n'ont pas eu d'expérience de l'enseignement de la langue portugaise.

Cette année, la plupart des candidats a pris soin de proposer des activités langagières diversifiées, indispensables à l'entraînement des élèves, à l'écrit comme à l'oral, en réception comme en production. Néanmoins, certains ont trop largement axé leur projet sur les outils de la langue. Alourdir une séquence avec une multiplicité de faits de langue n'est pas conseillé comme cela a été constaté dans un dossier qui s'est focalisé sur la voix passive, les comparatifs, plusieurs temps du passé ainsi que les prépositions *por* et *para*, outils de la langue qui apparaissaient peu pertinents pour guider les élèves vers une tâche cohérente.

Rappelons également que l'entraînement à la prise de parole en continu et à l'interaction ne passe pas par une longue liste de faits de langue, de lexique ou de points grammaticaux. Il est également conseillé de réfléchir à un objectif linguistique mieux ciblé que : « *Se eu fosse médico, seria...* », tournure quelque peu factice et réductrice pour travailler l'hypothèse, de même qu'il est maladroit de proposer une activité de compréhension de l'écrit alors que les supports étaient des tableaux ou des photographies ! On évitera également de demander aux élèves de porter un jugement de valeur sur le physique (description de photos de femmes), comme nous avons pu le lire dans un dossier. Par ailleurs, bon nombre de documents annoncés en introduction ont totalement disparu du descriptif des séances, ce qui témoigne d'un manque de cohérence qui, là encore, soulève des doutes quant à la véracité de la séquence décrite. Une présentation structurée des différentes étapes permettrait d'éviter cette erreur, la clarté participant grandement à la crédibilité.

Le jury souligne l'effort fait par la majorité des candidats pour bâtir des séquences autour de supports authentiques axés sur une dimension culturelle ancrée dans le monde lusophone. Toutefois, nous attirons l'attention des candidats sur la nécessité de diversifier les supports et d'éviter de ne proposer que des documents iconographiques. De plus, l'affirmation lue dans un dossier : « *L'objectif culturel de la séquence est d'acquérir l'accent portugais.* » est à proscrire.

Si l'étape de l'évaluation est importante, il ne s'agit en aucun cas de proposer une activité notée à chaque séance. D'ailleurs, la terminologie demeure mal maîtrisée : il subsiste de nombreuses confusions entre les évaluations « diagnostique, formative et sommative », entre « tâche finale » et « évaluation », entre « entraînement » et « évaluation formative ». La vérification des acquis doit



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

être réfléchi et pertinente et le jury note avec satisfaction que quelques candidats, dans une démarche constructive de remédiation ont su mettre en avant des aides ciblées dans le cas de classes hétérogènes. Cette mise en œuvre est le signe d'une réflexion menée par le candidat sur sa pratique tout au long de l'avancée dans la séquence proposée aux élèves. Elle traduit également une capacité de réactivité pour proposer des ajustements suite aux décalages entre les objectifs initiaux et les résultats obtenus. Il convient donc de rappeler que le jury attend du candidat une prise de recul constructive qui mette en exergue les écueils rencontrés au fil des activités ainsi que les solutions réalistes éventuellement proposées.

Conclusion :

Les candidats admissibles se sont préparés avec sérieux. Le jury a pu lire avec satisfaction des dossiers aboutis qui témoignent d'une réelle volonté de la part de ces futurs enseignants d'étayer leur démonstration avec des modalités de mise en œuvre convaincantes en justifiant leur choix, en identifiant les besoins des élèves et en développant une analyse réflexive sur leur pratique. Le jury n'attend pas la présentation d'une séquence idéale et aboutie mais plutôt un compte rendu, dans une langue claire et précise, d'une expérience et d'une capacité à faire évoluer une pratique pédagogique à partir d'une réflexion très personnelle prenant appui sur la réalité quotidienne du terrain.